

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PARCOURS DE FORMATION POUR ADULTES 2026/2027

- Remplissez les champs demandés
- Signez le document puis renvoyez-le avec votre règlement à

Adresse administrative / siège social :

SAS ENGLISHZONE
1396 route du Gavot
74500 Féternes

Ou nous le remettre en main propre à notre centre

Les cours se déroulent à l'adresse suivante :

ENGLISHZONE INTERNATIONAL ACADEMY (EZIA)
Côté Lac Hostel – Salle Hellébore
Bâtiment Morget, 531 Av. de Neuvecelle
74500 Évian-les-Bains

N'hésitez pas à contacter pour toute question le **06 81 94 75 19** ou par email
info@ez-internationalacademy.com ou englishzone74@gmail.com

PARTICIPANT(E)

Nom : _____
Prénom : _____
Date de Naissance : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____
Adresse Postale : _____
Langue(s) parlées : _____

DISCIPLINE CHOISIE

☐ ANGLAIS ☐ ALLEMAND ☐ ESPAGNOL ☐ ITALIEN ☐ FRANÇAIS (FLE)

COURS CHOISI

☐ Entreprise privée / CPF ☐ Dans les locaux d'EZIA ☐ Par visioconférence



NOUVEAU CHOISI

☐ A1-A2

☐ B1

☐ B2

☐ C1

☐ C2

TARIF ET MODE DE RÈGLEMENT DES FRAIS DE COURS

TARIFS ADULTES

EXAMENS	Niveau CECR / CEFR	Nombre d' élèves	Durée du cours heure / semaine	Prix TTC par heure	Prix total pour toute l' année*	Cambridge Prix examen "Paper-based" **	Cambridge Prix examen "Digital" **
Cours individuels Online / Visioconférence	tous les niveaux	1 étudiant	min 2 heures	60 €	selon les objectifs	Sur Demande	
Cours en présentiel	tous les niveaux	1 étudiant	min 2 heures	60 €	selon les objectifs	Sur Demande	
Compte Personnel de Formation (CPF)	tous les niveaux	1 étudiant	min 2 heures	50 €	selon les droits CPF	Sur Demande	
Cambridge Placement Test Examens	tous les niveaux	1 étudiant				60 €	
Aide à la création CV/ Lettres de motivation				60 € par page			
Mini-Collectifs							
Anglais Français (FLE) Allemand Italien Espagnol	A1/A2 ou B1/B2	5 min 12 max	1 heure	25 €	750 €	Sur Demande	

Les tarifs des examens (Cambridge/Linguaskills/English Skills Test (CEST) TOEIC sont susceptibles d'être modifiés
Le test CEST / Linguaskill est disponible en version complète ou par compétences distinctes :
Reading & Listening, Speaking et Writing.





Les paiements doivent être effectués en Euros, au nom de **SAS ENGLISHZONE**, par :

☐

Virement bancaire :

Titulaire : **SAS ENGLISHZONE**

Banque : **BNP PARIBAS**

Domiciliation : **EVIAN LES BAINS**

BIC : **BNPAFRPPXXX**

IBAN : **FR76 3000 4004 4800 0101 1699 357**

☐

Chèque

☐

Espèces

☐

Paiement en ligne

Si vous souhaitez effectuer votre paiement en ligne, veuillez nous contacter afin de recevoir le lien ou les informations nécessaires au règlement.

Les frais bancaires restent à la charge du participant.

ATTENTION : merci de mentionner clairement sur votre paiement, vos nom et prénom.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nos services pour organiser votre formation.

Conformément au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation de traitement, et d'opposition, d'un droit de retrait de votre consentement, d'un droit à la portabilité des aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à **ENGLISHZONE INTERNATIONAL ACADEMY** : 1396 Route de Gavot – 74500 Féternes ou info@ez-internationalacademy.com / englishzone74@gmail.com

☐

En cochant cette case, j'accepte les conditions générales et le règlement intérieur d'ENGLISHZONE INTERNATIONAL ACADEMY en vigueur à la date de l'inscription et téléchargeables dans le site <https://ez-internationalacademy.com>

Je certifie avoir lu, compris et accepté les termes du présent contrat.

Fait à

Signature du participant(e)/de l'entreprise

L'inscription aux cours ou formations est validée une fois que toutes les pièces demandées sont réceptionnées :

- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité ;
- Le Contrat de Formation ou le Contrat d'Inscription signé ;
- Les frais d'inscription (100€).



CONDITIONS ET MODES DE PAIEMENT

Le règlement peut se faire par chèque, par virement ou en espèces au moment de l'Inscription.

- Le règlement des frais de cours Online class/visioconférence se fait par virement bancaire uniquement, vers le compte dessous :

Titulaire	:	SAS ENGLISHZONE
Banque	:	BNP PARIBAS
Domiciliation	:	ÉVIAN LES BAINS
IBAN	:	FR76 3000 4004 4800 0101 1699 357
BIC	:	BNPAFRPPXXX

- Paiement en ligne: Si vous souhaitez effectuer votre paiement en ligne, veuillez nous contacter afin de recevoir le lien ou les informations nécessaires au règlement.

Le montant de la prestation de cours et/ou formation varie en fonction du niveau de l'Élève ou Participant. Vous pouvez consulter nos tarifs dans notre brochure 2026/2027.

Pour une inscription à des cours en présentiel ou en visio-conférence, l'Élève a droit à un (1) cours d'essai gratuit. Il n'y a pas de cours d'essai pour les stages organisés pendant les vacances scolaires.

Online Class / Visioconférence :

Les parents donnent leur consentement à ce que leur enfant aille en ligne en utilisant les plateformes :

Zoom / Google Meet (visioconférence) : il est conseillé qu'au moins un parent soit à proximité d'un élève mineur car cette plateforme utilise la vidéo comme moyen de communiquer avec l'enseignant.

Google Classroom : pour accéder au matériel pédagogique tel que les plans de cours, les devoirs et toutes informations utiles. Cette plate-forme permet un transfert facile des documents entre les parents / Élèves et/ou Participants et l'enseignant. Dans cette plate-forme, nous publions des sites et des vidéos supplémentaires que nous recommandons pour donner plus d'informations ou de clarté concernant nos cours ou formations. La supervision des parents est toujours conseillée, pour s'assurer notamment que les élèves mineurs accèdent aux bons sites ou vidéos disponibles dans Google Classroom.

Cambridge Sites (<https://www.cambridgelms.org/primary/p/splash>) ou d'autres sites Cambridge pour des jeux et des exercices éducatifs.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Destiné aux stagiaires de la formation professionnelle, dans les locaux et annexes d'ENGLISHZONE.

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Conformément à l'article L.6352-3 du Code du travail, ce règlement intérieur détermine :

- Les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité dans l'établissement ;
- Les règles applicables en matière de discipline ;
- Les modalités de représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à cinq cents (150) heures.

Article 2 : Champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée par ENGLISH ZONE ou à travers son nom commercial ENGLISHZONE INTERNATIONAL ACADEMY (ci-après ENGLISHZONE) et ce, pour la durée de la formation suivie.

Les dispositions du présent règlement sont applicables dans l'ensemble des locaux où sont dispensés des formations par ENGLISHZONE. Chaque stagiaire en accepte et en respecte les termes lorsqu'il suit une formation dispensée par ENGLISHZONE.

Article 3 : Hygiène et sécurité

Les stagiaires doivent veiller à leur sécurité personnelle et à celle d'autrui et s'engagent à respecter les consignes en vigueur dans l'établissement où sont dispensées les formations par ENGLISHZONE en s'abstenant de toute imprudence, négligence et désordre.

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Sécurité et prévention des accidents

Les stagiaires sont tenus de ne pas limiter ou neutraliser les dispositifs de sécurité existants ou l'accès au matériel de sécurité. Ils s'engagent à ne pas les déplacer sans nécessité ni les employer à un autre usage que celui auquel ils sont destinés.

La détérioration ou le mauvais fonctionnement des dispositifs de sécurité doit être immédiatement signalé par les stagiaires, dès qu'ils en ont connaissance.

Les stagiaires doivent prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation en cas d'incendie. Ils doivent respecter strictement ces consignes et obéir aux instructions d'évacuation qui leur seront données le cas échéant. Ils ont l'obligation de participer aux exercices périodiques d'évacuation.

Il est strictement interdit de se maintenir dans les locaux en cas d'ordre d'évacuation.



Accidents

Tout accident, même léger, survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré à ENGLISHZONE par les stagiaires ou toute personne témoin de l'accident, et ce, afin que toutes les mesures nécessaires soient prises, notamment celles relatives aux soins et formalités.

Interdiction de fumer et vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les lieux de formation, locaux d'ENGLISHZONE ou tout autre lieu où serait dispensée la formation, à l'exception des lieux en extérieur réservés à cet effet s'il en existe.

Tenue vestimentaire

Une tenue propre, correcte et adaptée est exigée de tous les stagiaires.

Accès aux locaux

Pour des raisons de sécurité, les stagiaires acceptent de justifier de leur identité ou de laisser procéder à une inspection visuelle de leurs sacs, pour accéder au lieu où est dispensée la formation.

Les stagiaires ne stationnent pas de manière interdite devant les locaux d'ENGLISHZONE, conformément aux dispositions du code de la route.

Les stagiaires ont accès aux lieux où sont dispensées les formations exclusivement pour suivre la formation à laquelle ils sont inscrits. Ils ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme,
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

D'une manière générale, il leur est interdit de causer du désordre et de faire obstacle au bon déroulement de la formation.

Article 4 : Usage du matériel

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel mis à leur disposition par ENGLISHZONE pour la réalisation de la formation sur les lieux de formation et conformément à son usage. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Les stagiaires signalent immédiatement au formateur toute anomalie ou dysfonctionnement du matériel. Le matériel fourni pendant la formation doit être conservé en bon état.

À la fin de la formation, les stagiaires ont l'obligation de restituer le matériel et les documents mis à leur disposition par ENGLISHZONE, à l'exception des documents pédagogiques distribués. Ces derniers sont protégés par les droits d'auteur. Leur reproduction, sans l'autorisation de l'organisme de formation, est formellement interdite. Ces documents ne peuvent être réutilisés que dans un objectif personnel.

Article 5 : Responsabilité de l'organisme de formation

ENGLISHZONE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature apportés par les stagiaires sur le lieu de formation.



Article 6 : Discipline

Les stagiaires sont tenus à une obligation d'assiduité. Ils doivent participer aux sessions de formation et en respecter le programme, les horaires ainsi que les modalités d'évaluation. Des feuilles d'émargement sont signées par les stagiaires de chaque classe et contresignées par l'intervenant.

ENGLISHZONE doit être averti de tout retard prévisible et de sa justification. Les départs anticipés non justifiés par des motifs légitimes ne sont pas autorisés.

Les stagiaires sont tenus d'informer ENGLISHZONE préalablement à toute absence prévisible pour un motif dûment justifié, par écrit, sur feuille libre ou par mail aux adresses suivantes :

info@ez-internationalacademy.com | englishzone74@gmail.com

Toute absence est subordonnée à l'autorisation écrite du responsable hiérarchique du stagiaire.

En cas de maladie, les stagiaires doivent prévenir ENGLISHZONE dès la première demi-journée d'absence. Un certificat médical doit être présenté dans les 48 heures.

En cas d'accident de travail ou de trajet, les circonstances doivent être communiquées par écrit dans les 48 heures.

En cas d'abandon, les causes de l'abandon ou les motifs d'insatisfaction sont recherchés par ENGLISHZONE. Le cas échéant, les stagiaires renseignent un questionnaire d'abandon de formation.

Dans tous les cas, les dispositions des Conditions Générales de Vente applicables aux prestations de formation professionnelle sont mises en œuvre (facturation séparée de frais de dédommagement, d'absence et/ou d'abandon).

Il est en outre exigé des stagiaires d'avoir un comportement respectueux, correct, tolérant, non vulgaire, non violent et garantissant le respect des règles élémentaire de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Il est formellement interdit aux stagiaires, notamment, et sans que cette liste soit exhaustive :

- D'utiliser leur téléphone portable durant les sessions (celui-ci doit être éteint avant le début de la formation) °;
- D'emporter ou de modifier des supports ou matériels de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres des ordinateurs°;
- D'introduire de la nourriture et des boissons dans l'enceinte des bâtiments où les formations d'ENGLISHZONE sont dispensées, les bouteilles d'eau étant tolérées dans la mesure où la propreté des lieux est respectée. Quoiqu'il en soit, il est interdit de manger dans les salles de cours sauf autorisation expresse de la direction ;
- D'introduire des boissons alcoolisées ou de la drogue dans les locaux d'ENGLISHZONE ;
- De pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux d'ENGLISHZONE ;



- De détériorer le matériel, le mobilier et les locaux ;
- De faire preuve d'un comportement répréhensible par la Loi.

Article 7 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par ENGLISHZONE pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit ;
- Blâme ;
- Exclusion définitive de la formation.

Article 8 : Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée aux stagiaires sans qu'ils aient été informés au préalable des griefs retenus contre eux.

Lorsque ENGLISHZONE envisage de prendre une sanction, les stagiaires sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise aux intéressés contre décharge en leur indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence des stagiaires pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, les stagiaires peuvent se faire assister par une personne de leur choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

La convocation mentionnée au paragraphe précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué aux stagiaires, dont les explications sont recueillies.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par ENGLISHZONE, aucune sanction définitive relative à l'agissement à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que les stagiaires n'aient été au préalable informés des griefs retenus contre eux et, éventuellement, qu'ils aient été convoqués à un entretien et aient eu la possibilité de s'expliquer.

La sanction ne peut intervenir moins d'un (1) jour franc ni plus de quinze (15) jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée aux stagiaires concernés par lettre recommandée ou remise contre décharge.

ENGLISHZONE informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 9 : Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation organisées en sessions d'une durée totale supérieure à cinq cents (500) heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux (2) tours.



Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début de la première session collective.

Lorsque, à l'issue du scrutin, il est constaté que la représentation des stagiaires ne peut être assurée, un procès-verbal de carence est dressé.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12 du Code du travail.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des stagiaires à ENGLISHZONE. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 10 : Distanciel

Dans le cas où les formations se déroulent à distance, que ce soit de façon partielle ou complète, les inscrits s'engagent à la même assiduité qu'en présentiel.

L'obligation de respect des horaires, de tenue et comportement corrects et respectueux restent applicables en distanciel, sous peine des sanctions décrites dans le présent règlement intérieur.

Article 11 : Accès au règlement intérieur

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Je certifie avoir lu, compris et accepté les termes du présent contrat.

Fait à le _____
Signature du stagiaire Signature du client

Le présent règlement intérieur entre en vigueur le _____.



Gayle FERLICOQ
Présidente

ENGLISHZONE
INTERNATIONAL ACADEMY
<https://ez-internationalacademy.com>
info@ez-internationalacademy.com
+33 6 81 94 75 19

